

Envoyé en préfecture le 19/12/2023 Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 21.12.2023

ID: 022-200067981-20231212-DEL2023_12_251-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION **SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAIX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BEGUIN Jean-Claude; BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent: CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; DUPONT Frédéric; ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GAUTIER Guy; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVE Gildas; INDERBITZIN Laure-Line; JOBIC Cyril; KERHERVE Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra: LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent . LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PUILLANDRE Elisabeth; RAFFIN Karine (suppléante); RANNOU Hervé; ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky : GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent; MOZER Florence à ROLLAND Paul; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CHARLES Olivier; LARVOR Yannick; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FLOC'H Éric; PONTIS Florence; QUENET Michel; RASLE-ROCHE Morgan; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en e	xercice:	88 Titulaires - 43 suppleants
Présents	63	

Presents Procurations 14 77 Votants Absents 11

> Date d'envoi de la convocation : Mercredi 06 décembre 2023 Secrétaire de séance Hervé RANNOU







AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - TARIFS 2024 DEL2023-12-251

Vu les actions conduites par Guingamp-Paimpol Agglomération en matière d'accueil de gens du voyage;

Considérant qu'à ce jour, Guingamp-Paimpol Agglomération n'a pas d'aire temporaire sur les secteurs Paimpolais et Guingampais, et que de ce fait les voyageurs stationnent illicitement et principalement sur des terrains publics;

Considérant que pour ces séjours, une redevance par semaine par double essieu est sollicitée comprenant les consommations de fluides ainsi que le ramassage d'ordures ménagères ;

Considérant que pour réduire la durée des stationnements spontanés, il est proposé d'adopter une grille de tarif journalier comme suit :

Aire	e de Paimpol	Aire de Ploumagoar
Droit de place	2,26€ / jour	1€/jour
Consommation des fluides		
Eau	4,12 / m ³	1€/jour
Electricité	0,17 / KWh	1€ / jour
Caution	90 €	50€
Tarif forfaitaire en cas d'incident technique	20€ / semaine	20€ / semaine
	Aire de grands passages	
20 € pa	r semaine par caravane doubl	e essieu
	Stationnements spontanés	
3€ r	ar jour par caravane double e	ssieu

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Adopte la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus pour l'année 2024 ;
- Autorise de Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance, Hervé RANNOU